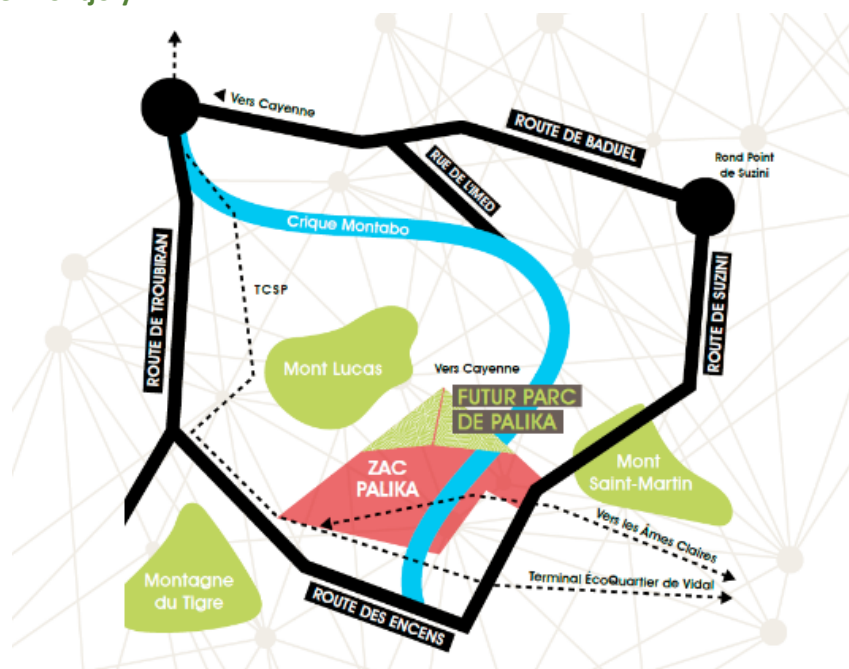


L'EPFA Guyane a présenté les aménagements du parc urbain de la ZAC Palika, imaginés collectivement avec les habitants

La ville de Cayenne et l'EPFA Guyane ont présenté le projet de parc urbain de la ZAC Palika, première opération de l'opération d'intérêt national (OIN) Guyane, élaboré dans le cadre de la concertation publique menée depuis quatre mois. Articulé autour de deux plans d'eau, d'un îlet relié par deux passerelles et d'un cheminement piéton, il comprend des équipements de sport et de loisirs et un parc arboré. Cet atelier de restitution s'est tenu vendredi 28 septembre, à la mairie de Cayenne, en présence de Marie-Laure Phinéa-Horth, maire de Cayenne et des équipes de l'EPFA Guyane.

Un parc pour créer du lien entre les habitants, les quartiers et les communes de Cayenne et Remire-Montjoly



Pour Denis Girou, directeur de l'EPFA Guyane « Ce parc est un trait d'union entre les habitants et deux communes, Cayenne et Remire-Montjoly. Il va désenclaver le secteur, créer une connexion entre les quartiers et faciliter la mobilité. C'est un espace ouvert, traversant et animé. Sur les 15 ha de ZAC, 3 ha seront consacrés au parc ».

Une réflexion toute particulière a été portée sur les trames vertes et bleues. Selon Rodolphe Bard, paysagiste - Détails Paysage « Construire sur un territoire marécageux présente des risques d'inondation et de mouvements de terrain. Cette double contrainte est transformée en opportunités. Nous avons prévu deux bassins qui permettront de gérer durablement le cycle de l'eau et préservons la trame bleue qui facilite l'écoulement naturel des eaux pluviales et la trame verte, corridor écologique existant entre Cayenne et Remire-Montjoly ».

Les premiers travaux débuteront fin 2018. Le parc sera livré en 2020.

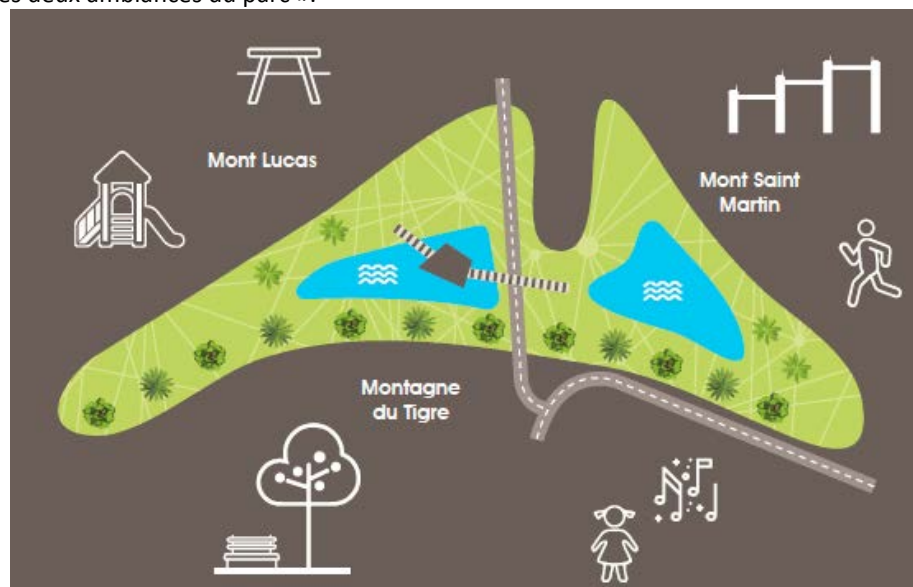
Un parc avec une double identité paysagère

A l'ouest, des équipements sport et loisirs : des jeux pour enfants à proximité de l'école, des aires de détente tournées vers le bassin, un îlet artificiel avec des jeux d'eau, un city stade, des ateliers de type street-works (agrès) le long du parcours sportif.

A l'est, un parc nature très arboré composé d'essences locales (arbres remarquables, arbres fruitiers, végétation de berges) restaurera le corridor écologique aujourd'hui dégradé. Il sera aménagé avec un sentier de promenade, dans la continuité du parcours sportif, des aires de pique-nique et de

détente autour du bassin ainsi qu'un boulo-drome. Des parkings vélos seront installés à l'entrée et à la sortie du parc.

Pour Denis Girou, « L'aménagement du parc s'organise autour des deux bassins et l'eau crée un lien entre les deux ambiances du parc ».



L'écoquartier Palika, première opération de l'OIN Guyane : un aménagement stratégique pour le développement de Cayenne

Palika s'inscrit à proximité de plusieurs aires d'influence à l'échelle communale et intercommunale : Pôle universitaire de Guyane, nouveau quartier d'Hibiscus, centre commercial Montjoly 2, collège Justin Catayée... Actuellement enclavé, du fait de l'absence de desserte et de sa localisation isolée entre trois monts (Mont Lucas, Montagne du Tigre et Mont Saint-Martin), ce secteur revêt une importance stratégique pour le développement de Cayenne.

Ce futur écoquartier accueillera 450 logements, 900 m² dédiés aux activités (commerces de proximité, crèche, structure paramédicale...), un groupe scolaire, des pistes cyclables et des sentes piétonnes participeront également à la restructuration de ce quartier en intégrant les dynamiques urbaines à proximité : l'arrivée d'un transport commun en site propre à l'horizon 2025 et les caractéristiques naturelles du site (trame verte et trame bleue).

Twitter : @EpfaGuyane

Site : www.epfag.fr

À propos de l'EPFA Guyane : créé en 1996, l'EPAG (établissement public d'aménagement de Guyane) a changé de statut au 1^{er} janvier 2017 pour devenir un EPFA (établissement public foncier et d'aménagement). Il est dirigé par Denis Girou. Rodolphe Alexandre ; Président de la Communauté Territoriale de Guyane (CTG), a été élu président du conseil d'administration. L'établissement sera, cette année, doté progressivement de 5 803 hectares de foncier appartenant à l'État et il a déjà reçu un financement d'environ 6 millions d'euros pour conduire les études nécessaires à l'opération d'intérêt national. L'EPFA Guyane, dont le statut est taillé « sur mesure » pour la Guyane, s'inscrit dans une perspective de développement cohérent et durable du territoire, adapté aux spécificités amazoniennes. **Sa mission s'articule autour de trois axes : faire la ville amazonienne durable**, dans le cadre de sa mission d'établissement public d'aménagement ; **maîtriser le foncier** pour les projets publics de demain dans le cadre de sa mission d'établissement public foncier ; **contribuer au développement économique** du territoire et participer **au développement agricole** de la Guyane sans son rôle de quasi SAFER. L'Opération d'intérêt National de la Guyane, à laquelle les élus ont été associés, a été instaurée par décret le 14 décembre 2016. Elle s'organise autour de trois bassins de vie : Saint-Laurent du Maroni et Mana, Kourou, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, représentant 24 périmètres géographiques différents. **La Guyane est la première opération d'intérêt national ultramarine. Elle sera mise en œuvre par l'EPFA Guyane.**